

Image not found or type unknown



Dédite et remise de clef par courrier

Par **valye**, le **19/08/2014** à **14:41**

Bonjour,rnrnJe suis locataire d un logement qui à été déclaré dangereux pour la santé par l ARS et je suis donc parti pour un autre logement. Aucun état des lieux n a été fait à l entrée et le propriétaire m a envoyé une simple lettre me disant que de gros travaux allait être fait et donc tout allait etre cassé.rnrnMa question est celle ci puis je envoyer une lettre recommandée en précisant que je quitte les lieux et leur mettre les clefs dans le courrier car je n ai aucunes envie de voir ce propriétaire de visu.rnrnMerci beaucoup.